



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 43-2023 DU 02 OCTOBRE 2023 PUBLIÉE LE 02 OCTOBRE 2023

OBJET : REALISATION D'UNE AIRE DE FITNESS

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la création d'un équipement sportif intergénérationnel accessible à tous, rue du Sirocco, à Marles-les-Mines ;

Considérant la création d'un espace fitness ;

Considérant la proposition de la Société AIRFIT, SAS OPTRAKER, 4 rue Claude Farrere, 75016 PARIS.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

D'attribuer à la Société AIRFIT, SAS OPTRAKER, 4 rue Claude Farrere, 75016 PARIS, la réalisation d'une aire de fitness, rue du Sirocco, à MARLES-LES-MINES, pour un montant total de 27.153,00 € HT, soit 32.583,60 € TTC.

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 02 octobre 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD